APPEL DE CANDIDATURES 2026-2027

FONDATION HONORÉ-MERCIER

PROGRAMME DE BOURSES MJP LASSONDE

DÉDIÉ À LA MÉDECINE FAMILIALE

Fondation Honoré-Mercier

Hôpital Honoré-Mercier
CLSC des Maskoutains
Centre Andrée-Perrault

La Famille MJP Lassonde grâce à laquelle le présent programme de bourses fut mis sur pied en 2014, accorde beaucoup d'importance à l'excellence de l'enseignement et de la recherche. Elle apporte son soutien aux secteurs où elle estime que sa contribution puisse être génératrice de retombées concrètes, en l'occurrence; la médecine familiale et l'amélioration continue des soins de santé de première ligne, dispensés à la population desservie par le Groupe de médecine familiale universitaire Richelieu-Yamaska (GMF-U RY).

1- OBJECTIFS DU PROGRAMME :

Destinées à soutenir le développement de la médecine familiale, les bourses octroyées dans le cadre du Programme de bourses MJP Lassonde sont dédiées à la formation et à la recherche en soins de première ligne dispensées au GMF-U RY. Les projets présentés respecteront les objectifs du programme lequel a pour but :

- De promouvoir le développement de pratiques cliniques exemplaires multidisciplinaires d'excellence en médecine familiale;
- De soutenir le transfert des meilleures pratiques auprès des médecins stagiaires des services de la santé, des infirmier(e)s professionnel(le)s et autres professionnels de la santé en Première Ligne;
- De soutenir la continuité du développement des compétences au cours des deux années de résidence des médecins complétant leur formation au GMF-U RY;
- De soutenir le perfectionnement des expertises des médecins et de l'équipe multidisciplinaire, formateurs et superviseurs du GMF-U RY;
- De promouvoir les valeurs fondamentales de soins de la plus haute qualité, empreints d'humanisme et de collaboration entre tous les membres de l'équipe professionnels de médecine familiale gravitant autour du patient.

2- GESTION DU PROGRAMME :

La gestion du Programme de bourses est assurée par la Fondation Honoré-Mercier.

- Une ou des bourses pouvant atteindre 20 000 $, seront octroyées aux lauréats suite à l'appel de candidatures.
- Le cas échéant, en fonction de la disponibilité des fonds, et sur présentation des justifications requises, un montant complémentaire pourra être octroyé par la Fondation sur recommandation du Comité d'octroi. Cette demande devra être présentée au moment du dépôt du dossier de candidature.

3- COMITÉ D'OCTROI :

En consultation avec la Direction d'enseignement Universitaire et de la recherche de SQME, dont le GMF-U RY fait partie, affiliée à l'université de Sherbrooke ou son représentant, la Fondation Honoré-Mercier invite à siéger sur le Comité d'octroi des bourses MJP Lassonde : 4 membres du corps professionnel dont la fonction est pertinente à l'enseignement et à la recherche de première ligne exerçant ses fonctions à SQME (RLS) Richelieu Yamaska. Un minimum d'un et maximum de 2 représentants de la Fondation HM siègent obligatoirement sur le Comité. De plus, un(e) représentant(e) en recherche du Médecine de famille et de Médecine d'urgence de l'université de Sherbrooke complète le comité.

Le Comité d'octroi a comme rôle d'évaluer les projets présentés pour l'octroi de bourses d'excellence à partir d'une grille d'évaluation dont les critères objectifs préétablis figurent à la section 5.

4- CONDITIONS :

- Chacune des personnes présentant sa candidature au présent appel de candidatures s'engage à préparer un rapport intérimaire écrit à mi-échéance de son projet faisant état de l'avancement de son projet ainsi qu'un rapport final écrit des résultats de son projet ou de sa recherche et des retombées générées suite à la bourse reçue.

FONDATION HONORÉ-MERCIER
PROGRAMME DE BOURSES MJP LASSONDE
DÉDIÉ À LA MÉDECINE FAMILIALE

- La bourse octroyée le sera en deux versements. Le second versement de cette dernière étant conditionnel à la présentation du rapport intérimaire précité.
- Un candidat ne pourra être éligible à la bourse pour plus de deux octrois consécutifs. Le cas échéant, ledit récipiendaire devra laisser écouler l'octroi d'une bourse (approximativement une année en fonction de la disponibilité des fonds du programme) avant de présenter un nouveau projet.

5- CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

Qui peut présenter sa candidature?

Le programme est accessible à :

1- Un ou des professionnels de la santé, en première ligne du GMFU RY affilié avec le département de médecine de famille et de médecine d'urgence de l'Université de Sherbrooke **collaborant obligatoirement avec ;**

   a) Un ou des médecins de famille du territoire Richelieu-Yamaska œuvrant en GMF **incluant, si possible :**

   b) Un ou des résidents inscrits au programme de résidence en médecine familiale et médecine d'urgence de l'Université de Sherbrooke, ou d'autres stagiaires en sciences de la santé (IPS, sciences infirmières, externes en médecine…) dispensé au GMF-U RY.

5- CRITÈRES D'ÉVALUATION :

Les critères suivants seront considérés par le Comité d'octroi dans le choix du projet :

1- Projet incluant de l'enseignement et de la formation à la population sur les soins de santé en première ligne.

2- Projet stimulant l'intégration et l'autonomie des patients-partenaires et leur collaboration aux soins de leur santé.

3- Projet favorisant l'accessibilité aux soins en première ligne.

4- Projet motivant la collaboration des patients partenaires et de l'équipe de professionnels dédiés à cette offre de service.

5- Projet explorant une meilleure communication entre les partenaires de soins et un changement innovateur dans l'offre de service.

6- Projet démontrant des modèles de rôle avec les compétences attendues des professionnels de la santé : professionnalisme, érudition, collaboration, expertise, communication, leadership, promotion de la santé.

7- La population desservie par l'Hôpital Honoré-Mercier doit faire partie intégrante du projet et de ses retombées, comme exigé par le Programme MJP Lassonde.

8- Un plan de diffusion de la conclusion du projet doit être prévu et bien détaillé dans la description du projet lors de la demande de candidature autant aux professionnels impliqués et leurs pairs, aux patients partenaires, aux stagiaires et résidents, à la Direction de SQME, et sa Direction de l'Enseignement Universitaire et de la Recherche (DEUR), incluant la Direction du GMF-U RY ainsi qu'à la Direction de la Fondation Honoré-Mercier.

9- Une présentation au donateur, la Famille MJP Lassonde ainsi qu'à la direction de la Fondation Honoré-Mercier, exposant les retombées concrètes du projet et de sa diffusion doit être prévue à l'échéancier du projet.

10- Durée maximale du projet : 12-24 mois.

FONDATION HONORÉ-MERCIER
PROGRAMME DE BOURSES MJP LASSONDE
DÉDIÉ À LA MÉDECINE FAMILIALE

6- DÉPÔT DES CANDIDATURES :

La qualité du dossier de présentation sera considérée par le Comité d'octroi dans le choix du récipiendaire.

Pour être recevables, les dossiers de candidature doivent inclure :

- Un énoncé des buts et de la méthodologie de la recherche ou du projet ainsi que des résultats attendus, d'une longueur maximale de trois pages, précédé d'un résumé de la proposition de recherche ou de projet; lequel devra préalablement avoir été déposé à un comité d'éthique a la recherche (CER) et au comité de convenance institutionnel de la recherche du CISSS de la ME (CCIR). L'approbation écrite des deux comités précités devra être jointe à la demande;

- Un aperçu des outils et du matériel nécessaire au projet ou à la recherche;

- Un budget des frais projetés, dépenses et allocations comprises. Les dépenses admissibles de produits et services reliées au projet. Les salaires ou coûts récurrents suite aux résultats du projet ne sont pas admissibles;

- Un curriculum vitæ complet comprenant une description des études, de l'expérience professionnelle, ainsi que, le cas échéant, des bourses et distinctions reçues et/ou une description des publications, ou de travaux en cours;

- Les renseignements relatifs à d'autres bourses que le candidat a demandées ou reçues, pour le projet présenté à même cette candidature;

- Une lettre de recommandation. Cette lettre doit traiter des réalisations du candidat en général et/ou de son projet en particulier;

- Un échéancier détaillé d'un maximum de 24 mois;

- Une lettre de la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche de SQME, dont le GMF-U RY fait partie, adressée à la Fondation Honoré-Mercier confirmant soit;
    - L'autorisation du MSSS et de la direction générale de SQME pour la réalisation du projet:
    - La non-nécessité validée auprès de la Direction générale de SQME d'une autorisation du MSSS pour la réalisation du dit projet.

7- DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DEMANDES :

Toutes les demandes devront être reçues ou déposées au bureau de la Fondation Honoré-Mercier, situé au :

Fondation Honoré-Mercier
Hôpital Honoré-Mercier
2750, boulevard Laframboise
Bureau : HMRC-292 du Pavillon Honoré-Mercier
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Y8

nathalie.dechamplain.cisssme16@ssss.gouv.qc.ca

Entre 8 h 30 et 16 h 30, au plus tard le 23 décembre 2026

Pour plus d'information : 450 773-4733
Mme Josée Tétreault
Directrice de l'administration